

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 Décembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 21 Contre : Abstentions :

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mmes DUBOSQ, PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FORMENT à M. DARROUX, M. IGLESIAS à M. FANTON, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME LASSALLE, M. LARAN.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024.06 .03 – CESSION IMMEUBLE SIS 10 RUE ESPARROS A MIRANDE

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu la saisine des domaines en date du 30.06.2023,

Considérant que la Commune n'a plus l'utilité de cet ensemble immobilier ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Mirande est propriétaire d'un immeuble d'habitation édifié en 1800, sur trois niveaux, situé 10 Rue Esparros sur la Commune de Mirande, composé de 6 logements, dont 3 appartements T3, un T4 et un studio, d'une surface totale de 363,13 m² et dont les références cadastrales sont AD parcelle n° 576.

Le bien a fait l'objet d'un bail à réhabilitation le 10 septembre 1993 pour une durée de 30 ans, aujourd'hui arrivé à échéance, justifiant ainsi sa mise en vente.

Monsieur Brice SENTENAC, agissant pour le compte de la SAS MDB SD, a émis une proposition d'achat pour un montant total de 209 500 €, frais d'agence inclus, soit 200 000 € net vendeur.

Vu la proposition d'achat sus visée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la vente de l'immeuble situé parcelle cadastrée AD576 au prix de 209 500 €, frais d'agence inclus, soit 200 000 € net vendeur au profit de la SAS MDB SD,**
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette vente et à procéder aux formalités nécessaires.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibus dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 05/12/2024
Le Maire,
Patrick FANTON